



Rachat part d une maison d heritage

Par **Sasalulu**, le **20/10/2015 à 09:15**

Bonjour, rnJe vis dans une maison d heritage. Divisee en 3 , mon oncle , ma tante et mon pere.rnComme je ne fais pas partie de l indivision , est ce que je peux racheter la part de mon oncle avec accord de ce dernier ? rnMerci.

Par **amajuris**, le **20/10/2015 à 09:27**

bonjour,rnles indivisaires qui veulent vendre leur part dans le bien indivis, doivent d'abord le proposer aux autres indivisaires qui disposent d'un droit de préemption.rnvous pouvez donc racheter la part de votre oncle si votre père et votre tante ne sont pas intéressés pour l'acheter.rnsalutations